



ÉPARGNE SALARIALE

Un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) est un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est destiné à recevoir et à investir l'épargne salariale des bénéficiaires.

Nos fonds sont gérés par la société de gestion de portefeuille PRO BTP FINANCE. Les sommes sont investies sur les marchés financiers. Vos avoirs peuvent donc varier à la hausse comme à la baisse. Le Document d'Informations Clés (DIC) de chaque fonds est disponible sur notre site internet www.regard-es.com.

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au DIC (document d'informations clés) et aux prospectus des FCPE avant de prendre toute décision finale d'investissement. Tout investissement peut entraîner une perte en capital.

LA GAMME REGARD ÉPARGNE

Une gamme variée de fonds vous permet d'investir selon vos objectifs et votre sensibilité au risque.

La gamme REGARD ÉPARGNE, à l'exception du FCPE REGARD ÉPARGNE PME, bénéficie du label du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES)⁽¹⁾.

REGARD ÉPARGNE Monétaire

100 % de produits monétaires, fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard

Ce fonds procure un rendement proche de celui du marché monétaire. L'investissement dans un fonds monétaire ne peut être garanti, et diffère d'un investissement dans des dépôts, le capital investi pouvant fluctuer. Le risque de perte en capital est supporté par l'investisseur. Un fonds monétaire ne s'appuie pas sur un soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou stabiliser sa valeur liquidative. L'indicateur synthétique de risque du FCPE est de 1 sur 7. La période de détention recommandée⁽²⁾ est de 3 mois.

REGARD ÉPARGNE Obligataire

100 % de produits de taux (obligataires et/ou monétaires)

Ce fonds est exclusivement investi sur les produits de taux avec une répartition variable entre obligations et produits monétaires, en fonction de l'évolution des marchés. Il permet d'obtenir à moyen terme une régularité dans l'évolution de la valeur de la part ainsi qu'une rémunération supérieure à celle du marché monétaire. L'indicateur synthétique de risque du FCPE est de 2 sur 7. La période de détention recommandée⁽²⁾ est de 2 ans.

REGARD ÉPARGNE Prudent

80 % minimum et 100 % maximum de produits de taux 20 % maximum d'actions

Ce fonds, au prix d'une moindre régularité dans l'évolution de la part, est utilisé par les salariés qui souhaitent obtenir à moyen terme une rémunération supérieure à celle du marché obligataire, grâce à une diversification vers les actions. L'indicateur synthétique de risque du FCPE est de 2 sur 7. La période de détention recommandée⁽²⁾ est de 3 ans.

REGARD ÉPARGNE Équilibre

50 % minimum et 80 % maximum de produits de taux 20 % minimum et 50 % maximum d'actions

Par une répartition variable entre actions et obligations décidée par la société de gestion en fonction de l'évolution des marchés, ce fonds permet, pour des projets à plus long terme, de rechercher un surcroît de performance des placements. L'indicateur synthétique de risque du FCPE est de 3 sur 7. La période de détention recommandée⁽²⁾ est de 5 ans.

REGARD ÉPARGNE Flexible et Solidaire

5 % et 10 % maximum de titres solidaires
90 % à 95 % maximum entre actions, obligations et monétaires

Le FCPE aura pour vocation de contribuer au financement d'entreprises solidaires au sens de l'article L. 3332-17-1 du Code du Travail, au travers du Fonds Professionnel Spécialisé « ECOFI Contrat Solidaire ». Une gestion flexible et de conviction permet d'optimiser à tout moment le couple rendement/risque. L'indicateur synthétique de risque du FCPE est de 3 sur 7. La période de détention recommandée⁽²⁾ est de 5 ans.

REGARD ÉPARGNE Dynamique

30 % minimum et 50 % maximum de produits de taux
50 % minimum et 70 % maximum d'actions

Ce fonds est majoritairement investi sur les actions européennes. Il doit procurer sur le long terme la performance la plus élevée possible, mais celle-ci peut connaître d'importants écarts d'une année sur l'autre. La part variable entre actions et obligations doit toutefois contribuer à limiter ces écarts. L'indicateur synthétique de risque du FCPE est de 3 sur 7. La période de détention recommandée⁽²⁾ est de 5 ans.

REGARD ÉPARGNE Actions

25 % maximum de produits de taux
75 % minimum et 100 % maximum d'actions

Ce fonds est majoritairement investi sur les actions émises dans un ou plusieurs pays européens. Il doit procurer sur le très long terme la performance la plus élevée possible, mais celle-ci peut connaître d'importants écarts d'une année sur l'autre. L'indicateur synthétique de risque du FCPE est de 4 sur 7. La période de détention recommandée⁽²⁾ est de 5 ans.

REGARD ÉPARGNE PME









(fonds réservé exclusivement à la gestion pilotée du PERCO/PER, non éligible à la gestion libre)

FCPE nourricier de l'OPCVM AMPLEGEST PME (parts « IC »)

90 % minimum et 100 % maximum d'actions
10 % maximum de liquidités

Le FCPE a un objectif similaire au fonds maître, diminué des frais de gestion réels propres: obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice Bloomberg France Mid 60+ Net Return EUR (dividendes réinvestis) code Bloomberg BFR60PN, sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Ce fonds est investi en permanence en parts « IC » de l'OPCVM maître « AMPLEGEST PME ». L'indicateur synthétique de risque du FCPE est de 4 sur 7. La période de détention recommandée⁽²⁾ est de 5 ans.

PERFORMANCES DE LA GAMME REGARD ÉPARGNE

FCPE	Profil de l'investisseur	Période de détention recommandée ⁽²⁾	Niveau de risque	Performances		Composition
				en 2025	Du 31/12/2015 au 31/12/2025 ⁽³⁾	
REGARD ÉPARGNE Monétaire	Vous avez un projet à moins d'un an	3 mois	1*	2.05 %	6.41 %	
REGARD ÉPARGNE Obligataire	Vous n'avez pas de projet immédiat et souhaitez valoriser votre épargne avec un niveau de risque modéré	2 ans	2*	1.53 %	- 5.95 %	
REGARD ÉPARGNE Prudent	Vous n'avez pas de projet immédiat et souhaitez valoriser votre épargne avec un niveau de risque maîtrisé	3 ans	2*	3.02 %	4.80 %	
REGARD ÉPARGNE Équilibre	Vous souhaitez dynamiser votre épargne sur le moyen terme et acceptez les fluctuations des marchés financiers	5 ans	3*	6.32 %	26.62 %	
REGARD ÉPARGNE Flexible et Solidaire	Vous cherchez à dynamiser votre épargne sur le long terme en privilégiant une approche solidaire	5 ans	3*	9.66 %	39.26 %	
REGARD ÉPARGNE Dynamique	Vous souhaitez une gestion dynamique sur le long terme, avec un risque de fluctuations importantes sur les marchés financiers	5 ans	3*	8.98 %	43.95 %	
REGARD ÉPARGNE Actions	Vous souhaitez épargner sur le long terme, pour la retraite par exemple. Vous acceptez les variations importantes des marchés financiers	5 ans	4*	14.38 %	81.42 %	
REGARD ÉPARGNE PME	Fonds réservé exclusivement à la gestion pilotée du PERCO/PER, non éligible à la gestion libre	5 ans	4*	22.80 %	- 14.90 % ⁽⁴⁾	

Les informations fournies ici sont exactes et à jour au 01/01/2026

À risque plus faible

rendement potentiellement plus faible

*Risque



À risque plus élevé
rendement potentiellement plus élevé

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1. Plus d'information sur www.ci-es.org - 2. La période de détention recommandée ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs. - 3. Performances cumulées.
4. Performance depuis la création (02/02/2016) et non sur 10 ans.
Sources : Comptes annuels ou rapports annuels de gestion 2025 des fonds. L'orientation de gestion des fonds et leur composition sont détaillées dans les documents d'informations clés (DIC) téléchargeables sur le site www.regard-es.com.